

Non à la suppression d'un droit social

La 5e révision de l'AI soumise au vote a un objectif central: **réduire** le nombre de nouvelles rentes de l'AI de 30% par rapport à 2003. Cette révision concerne donc avant tout les salariés actuels, c'est-à-dire celles et ceux qui cotisent aujourd'hui à cette assurance et qui pourraient avoir besoin, un jour, de l'AI pour cause d'accident ou de maladie.

Mais les rentiers actuels de l'AI ne sont pas «oubliés» par la révision: 300 millions de francs seront économisés annuellement sur le dos de ces personnes, qui touchent en moyenne 1525 francs par mois (pour une rente entière, en 2005) et qui sont déjà, pour la plupart, dans une situation de précarité.

Pour parvenir à cette réduction drastique, il n'est pas question de créer des places de travail ou encore de s'attaquer aux causes de l'invalidité. Au contraire, la révision propose plusieurs mesures, qui vont toutes dans le même sens: **contraindre** les salariés à se maintenir sur un marché du travail qui, dans bien des cas, ne veut pas (ou plus) d'eux!

La dette de l'AI: la faute à qui?

La dette de l'AI est au centre de la campagne menée par Pascal Couchepin, la droite et les employeurs. C'est-à-dire **ceux-là mêmes qui ont laissé l'AI s'endetter sans rien faire pendant plus de dix ans!**

En fait, cette situation a été volontairement construite pour justifier aujourd'hui les attaques contre les bénéficiaires de prestations et contre tous les salariés-assurés. **L'augmentation des cotisations salariales de 0,1% (payée paritairement par les employeurs et les employés) permettrait de dégager 300 millions de francs.**

Pourquoi cette solution n'est-elle pas retenue, alors qu'elle a toujours été le moyen de redresser la situation financière de cette assurance sociale? Pour une raison simple: les

employeurs ne veulent plus mettre un franc dans le système d'assurances sociales.

Ils se sont battus contre les allocations familiales, ils veulent casser l'AVS et augmenter l'âge de la retraite, ils veulent encore réduire les prestations de l'assurance chômage, ils s'attaquent chaque année aux avoirs des salariés dans les caisses de pensions.

Tout cela alors qu'ils annoncent des bénéfices-records qu'ils distribuent à leurs actionnaires sous forme de dividendes et qu'ils augmentent leurs propres salaires dans des pourcentages à deux chiffres! C'est surtout aux employeurs de payer pour le désendettement de l'AI.

Nous devons donc aujourd'hui voter non à la révision de l'AI pour empêcher qu'ils démantèlent totalement cette assurance sociale et que les salariés malades soient réduits à devoir quémander l'aide sociale. Sans quoi, rien ne les arrêtera dans leur détermination à construire la société du «tous contre tous».

Détecter pour licencier

Parmi les mesures les plus dures de cette révision figure l'instauration du système de «détection précoce et de suivi» (DPS): un travailleur absent de son poste de travail pendant quatre semaines doit être dénoncé (sous peine de sanctions plus tard) à l'office AI de son canton.

Il peut être dénoncé – sans son consentement! – par son employeur, par quelqu'un habitant dans son propre foyer ou par toutes les assurances (perte de gain, maladie, etc.).

Dans ce cas, une enquête est ouverte sur la vie du travailleur, le secret médical est levé et l'employeur pourra accéder à des données médicales de ce salarié! Et comme le système de DPS ne se soucie en réalité nullement du maintien de la personne à son poste de travail, **aucune protection contre le licenciement n'est accordée au salarié qui doit subir cette procédure. Son employeur pourra donc le licencier quand il le veut et comme il le veut, après avoir pris connaissance des problèmes de santé et de la vie privée du salarié!**

Tout est bon pour empêcher des salariés rendus malades de faire appel à des prestations auxquelles ils ont droit.

La réinsertion? une hypocrisie!

Sous le slogan, juste dans son principe, selon lequel «la réinsertion prime la rente», il s'agit de faire croire que chaque personne qui le veut peut accéder à un emploi.

Alors même que les employeurs continuent de licencier les salariés malades ou ceux qui sont «trop âgés et coûtent trop cher»; alors même qu'ils n'engagent pas d'apprentis et licencient «pour raisons économiques» tout en annonçant des bénéfices records...

Qui peut croire que, sans obligations, ils créeront des places de travail pour des personnes dont l'état de santé est fragilisé?

La réinsertion dont on nous parle dans cette révision, c'est en fait la création de «jobs à 1000 francs», qui feront baisser tous les salaires.



Cette étude réalisée à Genève par les Dr E. Gubéran et M. Usel montre bien que **les salariés ne sont pas égaux devant le risque d'invalidité.**

Pour les partisans de la 5e révision, il s'agit bien de précariser encore plus les salariés les plus précaires. Des milliers de travailleurs seront exclus du droit de recourir à l'AI en cas d'incapacité de travail.

S'attaquer aux causes de l'invalidité, pas aux malades

Les demandes de rentes à l'AI ont fortement augmenté ces vingt dernières années. Pourquoi ? Tout le monde le sait et même le Conseil fédéral l'admet: **partout, on travaille plus, plus longtemps, plus durement, sous le stress permanent et avec une flexibilité exigée par tous les employeurs.** Ces conditions de travail rendent malade, toutes les études le prouvent et tous les salariés le savent. Avec cette révision, on veut rendre responsables les salariés de cette situation, alors qu'ils sont ceux qui en souffrent le plus, mais qui n'en profitent jamais. Pour preuve: la productivité du travail (le «rendement» produit par un salarié pour une heure de travail) a augmenté de 15% entre 1993 et 2005. Les salaires, eux, n'ont augmenté que de 3,7% pour la même période. La différence ? Elle est dans la poche des actionnaires et des employeurs. Par contre, **la souffrance au travail, les maladies professionnelles** (très peu sont reconnues en Suisse, c'est pourquoi ceux qui en sont victimes doivent faire appel à l'AI), **le stress, la flexibilité toujours plus grande, le travail du soir, de nuit, du dimanche, le mobbing, tout cela, c'est pour les salariés.** Et aujourd'hui, c'est à eux que s'attaque cette révision. C'est inacceptable. Ce n'est pas à nous de payer deux fois pour leurs bénéfices !

La réalité, c'est que **l'argent pour financer les assurances sociales existe**, mais que les actionnaires et les employeurs préfèrent le voir dans leurs poches que pour financer des prestations qui sont des droits sociaux pour toutes et tous.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de voter NON à la 5e révision de l'assurance invalidité le 17 juin prochain !

Une attaque contre tous les salariés

NON

à la 5^e révision de l'AI le 17 juin prochain

Lutter contre les causes des maladies, pas contre les malades !

Le 17 juin prochain, nous voterons sur la 5e révision de l'assurance invalidité (AI).

Cette révision vise à réduire le nombre de nouvelles rentes octroyées à des personnes ne pouvant plus travailler pour des raisons de santé.

Elle est dirigée contre l'ensemble des salariés, qui cotisent auprès de l'assurance invalidité.

Elle s'attaque également aux personnes qui, aujourd'hui, touchent en moyenne des rentes de 1600 francs mensuels.

Des personnes qui, selon les autorités fédérales, seraient toutes des profiteurs et abuseurs potentiels de l'AI !



Cette révision concerne toutes et tous les salariés: elle remet en cause un droit social, sous prétexte de «réinsertion de force», d'économies et de lutte contre les abus.

Communauté genevoise d'action syndicale, 022 731 84 30, info@cgas.ch
 Union syndicale fribourgeoise, cp 1541, 1701 Fribourg; usfr@bluewin.ch
 Union syndicale cantonale neuchâteloise, cp 3075, 2001 Neuchâtel, 032 724 94 95
 Union syndicale vaudoise, av. Ruchonnet 45, 1003 Lausanne. u-s-v@bluewin.ch
 Union syndicale du Jura, cp 1014, 2800 Delémont, usj@bluemail.ch